

Éducation - Attribution de subventions - Première répartition

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Petite Enfance-Éducation-Sports, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- CFPPA Châteaufarine : 800 €. Cet organisme remet en état le parc de la Grange Huguenet sous la forme d'un chantier-école. Ce parc est ouvert aux écoles et notamment à celles du quartier, permettant le développement de projets pédagogiques ayant pour thème l'environnement.

- École maternelle Lamartine : 200 €. Il s'agit d'une contribution à un projet engagé depuis le début de l'année scolaire ayant un double objet : culturel puisqu'il s'agit d'un déplacement au Musée des Maisons Comtoises, social puisqu'il s'agit d'associer les parents à ce voyage, renforçant ainsi, et de manière différente, les liens entre enfants et parents, mais aussi entre école et parents.

- Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale : 153 €. Il s'agit d'une aide au fonctionnement de cette association qui a reçu 152,50 € en 2003.

- PEP/SAPADEMA (Service d'Aide Pédagogique A Domicile aux Enfants Malades et Accidentés) : 1 525 €. Cette association apporte une assistance scolaire aux enfants absents temporairement de l'école en raison de maladie. L'an dernier il lui avait été accordée une subvention de 1 524,50 €.

La dépense totale, soit 2 678 € est à prélever sur des crédits inscrits au BP 2004 au chapitre 65.213/6574/21100.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, Mme GEIGER et M. MEDJALDI.

Récépissé préfectoral du 1er juin 2004.